

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANIAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE : Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include: 11 Jeudi s. Barnabé, Beaugard; 12 Vendr. s. Jean, Catus, St-Sozy; 13 Samedi s. Antoine.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉPART. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include: 5 heures du matin, Gramat, Figeac Périgueux, Limoges; 7 h. 30' du matin, Paris, Bordeaux, Valence et le midi; 10 heures du soir, Montauban, Caussade, Toulouse; Limogne (Labenque, Cajarc); Cazals, Gourdon; Fumel, Castelnau-Mr, St-Géry.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 6 Juin 1863.

Élection de deux Députés au Corps-Législatif.

RESENCMENT GÉNÉRAL DES VOTES.

En exécution de l'arrêté de M. le Préfet, en date du 26 mai dernier, une commission composée de MM. Besse de Laromiguière, Gleizes et Dupuy, membres du Conseil général, et chargée du recensement général des votes émis, les 31 mai et 1er juin 1863, pour l'élection de deux députés au Corps-Législatif dans le département, s'est réunie le vendredi 5 juin courant, à midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

Cette commission a nommé M. Besse de Laromiguière pour président et M. Gleizes pour secrétaire. Elle a ensuite procédé au recensement des votes, et a arrêté définitivement les résultats de l'élection de la manière suivante, Savoir :

Table with columns: 1re Circonscription, Electeurs civils inscrits, Votants, M. le C. Joachim Murat, candidat du gouvernement de l'Empereur, M. Bertron (Adolphe), candidat humain, Voix perdues; 2e Circonscription, Electeurs civils inscrits, Votants, M. Deltheil, candidat du gouvernement de l'Empereur, Voix perdues.

En conséquence, M. le Président a proclamé M. le comte Joachim Murat, député du Lot pour la première circonscription, et M. Deltheil, député du même département, pour la seconde circonscription.

M. Deltheil, notre honorable député, vient de publier la lettre suivante :

A MM. les Electeurs de la 2e circonscription du département du Lot.

Messieurs et chers Concitoyens,

Pour la septième fois, vous venez de me nommer votre représentant; je suis heureux et fier de ces nombreux témoignages de sympathie et de haute estime dont vous m'avez honoré. Dans l'avenir, comme par le passé, je remplirai mon mandat avec une consciencieuse indépendance et avec une inébranlable fidélité aux grands principes sur lesquels repose la société : le respect de l'autorité, de la religion et de l'ordre public.

Profondément dévoué à l'Empereur, partisan d'une sage liberté, j'appelle de mes vœux le développement de tous les progrès appropriés à l'état de notre civilisation; c'est vous dire que je m'associerai avec bonheur aux mesures qui pourront intéresser la grandeur de la France et la prospérité de notre département, qui a tant de droits à ma reconnaissance. DELTHEIL.

Souillac, le 3 juin 1863.

Mercredi soir, l'Orphéon de Cahors, se faisant l'interprète des sentiments de la population tout

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 6 juin 1863.

Le Château de Mercuès.

(Suite).

Les environs du château, que le coup-d'œil embrasse

Lorsque, du château de Mercuès, le spectateur, qui sait apprécier les beautés de la nature, contemple les paysages d'alentour, son regard étonné et ébloui demeure sous le charme d'un attrait irrésistible. La variété des sites, qui se déroulent dans la vallée du Lot, et la grandeur majestueuse des contrastes, dont beaucoup d'habitants ne paraissent pas soupçonner la beauté, frappent surtout et captivent l'étranger. Le splendide panorama, que le coup-d'œil domine, du haut de l'imposant observatoire du mont de Mercuès, présente un spectacle saisissant, devant lequel les plus indifférents ne sauraient rester insensibles.

On y contemple avec ravissement les fertiles plaines, qui se succèdent alternativement sur les deux rives, où la nature féconde, admirablement secondée par la main de l'homme, ne se lasse pas de verser ses trésors. Dans la saison des beaux jours, la riante vallée dépeuple les nappes ondoyantes de ses champs généraux, et montre en perspective, comme une immense

entière, se rendait spontanément à la Recette générale, où M. le C. J. Murat était descendu, pour acclamer notre jeune député, à qui 36,000 suffrages viennent de continuer son mandat.

Des ouvriers, prévenus par plusieurs membres de la Société chorale du désir des Orphéonistes, avaient éclairé le Jardin de la Recette avec des lanternes vénitiennes, et au moment où M. le C. Murat se levait de table pour descendre au Jardin, une surprise agréable l'y attendait : l'Orphéon entonnait, en son honneur, un des plus jolis chœurs de son répertoire.

M. le Comte Murat a vivement remercié la Société orphéonique de la surprise qu'elle venait de lui faire. Ses paroles chaleureuses ont été couvertes par un tonnerre d'applaudissements et par les vivats des Orphéonistes.

La Société a chanté encore plusieurs chœurs et ne s'est retirée que vers onze heures.

Une foule nombreuse stationnait aux abords du Jardin de la Recette, joignant ses applaudissements et ses vivats à ceux de l'Orphéon.

Ces démonstrations, autant que le vote de Dimanche, prouvent à M. le C. Murat combien il possède les sympathies de notre population.

A. LAYTOU.

BULLETIN

Toutes les provinces anciennes ou actuelles de la Pologne se sont prononcées aujourd'hui en faveur de l'insurrection. Le clergé, la noblesse, tout ce qu'a d'intelligent et de patriotique ce pays de héros, prend l'initiative, et veut, par les armes, conquérir le droit qu'on lui dispute. La mort ou l'indépendance, la patrie et la foi, sont les mots de ralliement qui font écho dans tous les cœurs.

L'archevêque de Varsovie, Mgr. Felinski, inspiré par la Religion dont il est l'apôtre, vient d'adresser à Alexandre II la lettre suivante :

Sire, Ce fut toujours la mission et le privilège de l'Eglise de porter la voix aux puissants de ce monde dans les moments des grands malheurs et des calamités publiques. C'est au nom de ce privilège et de ce devoir qu'en ma qualité de premier pasteur du royaume de Pologne, j'ose m'adresser à Votre Majesté pour lui exposer les besoins pressants de mon troupeau. Le sang coule à grands flots, et la répression au lieu d'intimider les esprits n'en fait qu'augmenter l'exaspération. Je supplie Votre Majesté, au nom de la charité chrétienne et au nom des intérêts des deux pays, de mettre fin à cette guerre d'extermination. Les institutions octroyées par Votre Majesté sont insuffisantes pour assurer le bonheur du pays; la Pologne ne se contentera pas d'une autonomie administrative, elle a besoin d'une vie politique. Sire, prenez d'une main forte l'initiative dans la

mosaïque de verdure offrant la plus étonnante variété de dessin et de coloris.

L'œil se plaît à contempler le cours capricieux de la rivière, dont les courbes gracieuses caressent à la fois le pied des grands monts et les délicieuses plaines qui s'étendent en face. Arrêtée, de distance en distance, par les barrières de ses belles écluses, qu'elle franchit en cascades écumeuses, on la voit tour à tour couler avec lenteur, puis tout à coup précipiter sa course, image sensible de la vie humaine, qui s'écoule tantôt calme, tantôt agitée par les vicissitudes de ce monde. On ne distingue ses eaux, que dans une partie de ce magnifique tableau : elles sont cachées dans le lointain par les contours des plaines et les monticules; mais les têtes élancées des peupliers, qui encadrent ses bords, dessinent majestueusement sa marche sinueuse.

En portant plus loin ses regards, on aime à contempler les montagnes et les collines qui bordent la vallée, et dont les dentelures, tour à tour brusques et gracieuses, se découpent dans l'azur du ciel. On éprouve un mélancolique plaisir à considérer les monts abruptes qui se dressent çà et là, et dont les flancs sauvages et les teintes sombres ne font que mieux ressortir la magnifique beauté des montagnes et des collines cultivées, aux croupes arrondies et aux pentes plus douces, où la vigne déploie ses larges tapis de verdure, et que les arbres fruitiers couronnent de leur dôme de feuillage. On admire la forme bizarre et toujours variée de ces montagnes et de ces collines, dont les unes arrêtent tout à coup le

question polonaise, faites en une nation indépendante, unie à la Russie seulement par le lien de votre auguste dynastie; c'est la seule solution qui soit capable d'arrêter l'effusion du sang et de poser une base solide à la pacification définitive.

Le temps presse. Chaque jour perdu creuse davantage l'abîme entre le trône et la nation. N'attendez pas, Sire, l'issue définitive du combat; il y a plus de vraie grandeur dans la clémence qui recule devant le carnage, que dans une victoire qui dépeuple un royaume. Une grande parole, digne de la magnanimité d'un grand souverain, suffit pour nous sauver. Nous l'attendons de la bouche de Votre Majesté. J'ose espérer que le Monarque, qui en délivrant du servage à travers tant d'empêchements, vingt millions de ses sujets pour en faire des citoyens libres, ne reculera pas devant la tâche, également glorieuse, de faire le bonheur d'une nation si cruellement éprouvée. Sire, c'est la providence qui vous a confié ce peuple, c'est elle qui vous soutiendra, c'est encore elle qui vous réserve une couronne de gloire éternelle si vous arrêtez une fois pour toujours le flot de sang et de larmes qui coule depuis si longtemps en Pologne.

Pardonnez, Sire, la franchise de mon langage, mais le moment est trop solennel. Pardonnez à un pasteur qui, témoin de malheurs immenses, ose intercéder pour son troupeau. En déposant aux pieds du trône mon humble mais fervente supplique, je suis heureux de pouvoir me dire,

de Votre Majesté,

le plus fidèle et le plus obéissant sujet. Sigismund-Félix FELINSKI, archevêque de Varsovie.

Varsovie, 15 mai 1863.

Le Cabinet de Berlin, dit le Constitutionnel, regarde la situation intérieure du pays comme extrêmement grave : il a jugé nécessaire de faire usage de l'article 63 de la Constitution, applicable aux circonstances exceptionnelles. Une ordonnance royale, en date du 1er juin, autorise les autorités administratives à suspendre ou à supprimer, après deux avertissements, les journaux dont le contenu, considéré dans son ensemble, pourrait mettre en péril la tranquillité publique. Pour le même motif, les journaux étrangers peuvent être interdits aux frontières de l'Etat. — Pour contre-balancer l'effet produit par cette ordonnance, l'opposition parlementaire paraît disposée à provoquer le refus de l'impôt dans toutes les localités du royaume.

A Turin, le projet d'adresse, en réponse au discours du Trône, a été adopté sans discussion

regard, et les autres ondulent et se prolongent jusqu'aux limites indéfinies des derniers horizons.

Les riants paysages de ce splendide tableau, que le regard embrasse dans la vallée du Lot, réveillent d'illustres souvenirs. Pour peu qu'on veuille appliquer son attention et se recueillir, on voit défilier les siècles du passé et se dresser les ombres fugitives des générations éteintes.

Cette montagne, tapissée de vignes, qui arrête la vue du côté de l'orient, en cache une autre plus haute, sur laquelle monte en serpentant la route de Paris, et qui porte, sur un promontoire de ses hardis sommets, le château de Roussillon, possédé autrefois par la famille de Gontaud-Biron : Les parties inférieures, encore debout, annoncent l'aspect formidable que devait présenter ce vieux monument de la puissance féodale. — Sur le versant opposé, qui regarde le levant; passait ce gigantesque aqueduc Romain, qui, partant du village de Vers, situé à six lieues de Cahors, amenait à la cité Gallo-Romaine les eaux qui alimentaient ses thermes : les grands arceaux, qui soutenaient cet aqueduc, pour traverser un vallon, ont donné leur nom à la commune de La-roque-des-Arcs.

Plus loin, vers le Sud-Est, dans le haut du tableau, on voit plusieurs grandes montagnes s'arrondir en demi-cirque, pour former, sur la rive gauche, l'encadrement de la presqu'île qui s'étend sur l'autre rive, et sur laquelle est assise la ville de Cahors,

par les Chambres. Ce projet constate l'accord des pouvoirs de l'Etat pour hâter l'œuvre de l'unification italienne. Il félicite le gouvernement du rétablissement des relations avec les grandes puissances et de la convention projetée avec la France pour la répression du brigandage. — Le Sénat promet son loyal concours pour compléter l'organisation de l'Etat.

Une insurrection, dirigée par le général Flores, chef du parti Colorado, vient d'éclater à Montevideo. Le contre-amiral Chaigneau, commandant en chef des forces françaises au Brésil et dans la Plata, s'y est rendu précipitamment pour rétablir l'ordre.

En Amérique, la situation devient de plus en plus critique. L'administration de New-York augmente, par des mesures arbitraires, l'exaspération des populations de l'Ouest. On assure, dit notre correspondant, que le gouvernement est dans l'intention d'exiger une profession de foi politique des candidats, comme preuve de loyauté. — A Indianapolis, l'agitation est très-grande à cause des mesures de guerre et de l'arrestation, pendant un meeting, de quarante ou cinquante personnes armées, qui criaient Vive Davis! — Dans toutes les villes de l'Ouest, les journaux sont soumis à la censure militaire. — Décidément, la paix ne se fera dans ce pays qu'alors que les puissances médiatrices interviendront sérieusement. Les vrais amis de la civilisation attendent ce jour avec bonheur, dans l'intérêt des belligérants comme dans celui de l'Europe entière.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 4 juin.

Un service funèbre a été célébré hier pour l'anniversaire de la mort de M. de Cavour. Les ministres, le Corps diplomatique, les présidents et les membres des deux chambres assistaient à cette cérémonie.

Plusieurs Chapitres ont offert spontanément au gouvernement italien de prendre part à la célébration des fêtes du statut, malgré la défense de Rome.

cette ancienne et célèbre capitale de notre province, qui, depuis les siècles reculés de l'indépendance Gauloise, a si souvent été le théâtre d'importants événements. C'est du pied de cette montagne aux flancs sombres, qui commence le contour occidental de la presqu'île, que jaillit cette abondante fontaine, qu'on appelait une source divine, et qui donna son nom à la vieille Divona. S'il faut s'en rapporter à la tradition, ce fut sans doute du sommet d'une de ces montagnes, que César, voyant pour la première fois la cité de Divona, laissa échapper ce cri d'admiration : « Il me semble voir une autre Rome » (videre mihi videor alteram Romam). Cette hyperbole eût été un peu forte dans la bouche du conquérant Romain; mais elle aurait pu échapper à un premier mouvement de surprise. — Du château de Mercuès, on ne distingue que le haut de la ville et la partie occidentale; le reste se perd confusément dans le fond de la presqu'île. Partout çà et là le sol de la cité présente les anciens monuments, conservés ou en ruines, qui rappellent toutes les périodes historiques qu'elle a traversées.

En face du château, sur la rive opposée, la vaste plaine qui, depuis Cahors, dépeuple les belles nappes de ses champs féconds, porte, échelonnés sur des monticules, les villages de Labéraudie, de Pradines, de Flaynac, où l'on voit poindre les modestes clochers de leurs églises. Les maisons isolées, qui blanchissent de distance en distance, ressemblent à de petites villas entourées de jardins. — Plus loin apparaît le site un peu alpestre du bourg de Douelle, qui se ca-

Madrid, 3 juin.

La Gazette de Madrid publie deux décrets royaux pour la liberté de la vente des spiritueux et pour une modification au règlement de la récolte du tabac à Manillo.

M. Enriquez est nommé sous-secrétaire d'Etat du ministère d'Outre-mer.

Vienne, 3 juin (soir).

La Correspondance générale confirme, d'après une lettre de Turin, qu'elle dit émanée de bonne source, l'existence d'une lettre autographe envoyée par le Pape au Czar, relativement à la Pologne.

Marseille, 4 juin.

Le Caire 25 mai.

M. de Lesseps déclare, par une lettre publique, que la note turque est antérieure aux arrangements signés le 20 mars, pour l'exécution des travaux, conformément aux engagements du pacha d'Egypte.

Il qualifie cette publication d'intrigue. La lettre ajoute que le prince Napoléon a encouragé l'exécution des travaux.

Constantinople, 20 mai.

On assure qu'une contre note de la France déclare qu'elle n'a jamais méconnu les droits du Sultan; elle a demandé seulement la reconnaissance en principe du Canal, sauf les négociations pour la neutralité qui satisfont tous les intérêts.

Paris, vendredi, 5 juin.

Rien d'important dans la partie officielle du *Moniteur*.

Londres, 4 juin.

M. Bowyer annonce avoir reçu une lettre de M. Odo Russel, constatant que ce qu'on a rapporté sur une prétendue conversation entre lui et le commandant des troupes françaises à Rome était faux.

Constantinople, 30 mai.

Une circulaire de la Porte déplore les efforts des Russes pour asservir les Circassiens et l'immixtion des Russes dans les affaires intérieures de la Turquie.

Le dernier courrier du Mexique annonce que le capitaine de Gallifet, officier d'ordonnance de l'Empereur, a été blessé d'un éclat d'obus à la hanche. Fort heureusement, les médecins appelés à le soigner ont constaté que la blessure, quoique grave, n'offrirait aucun caractère alarmant pour la vie de ce brillant officier, que le général commandant en chef citait le 2 avril à l'ordre du jour de l'armée, par une mention spéciale, comme s'étant élancé un des premiers de la tranchée sur le saillant de l'ouvrage ennemi.

On assure que le capitaine de Gallifet a été nommé officier de la Légion d'Honneur.

Plusieurs correspondances signalent un officier anglais comme l'âme de la défense du siège de Puebla. Cet Anglais, appartenant à une bonne famille, servait autrefois dans la cavalerie britannique. Contraint d'abandonner son pays à la suite de dettes nombreuses, il alla chercher fortune en Amérique; il fait depuis quinze ans partie de l'armée mexicaine de Juárez; il est commandant en second du siège.

Pour extrait : A. LAYTOU.

## Revue des Journaux.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« On a reçu aujourd'hui les résultats à peu près définitifs du scrutin ouvert dans toutes les circonscriptions électorales de l'Empire. Partout le vote s'est accompli avec l'ordre et le calme le plus parfaits, et l'affluence des votants a été considérable. Sur 268 élections connues, 252 candidats du gouvernement ont été nommés. »

### LE CONSTITUTIONNEL.

Le succès de l'opposition, à Paris, a frappé le public. Un moment on a cru voir dans ce

che, à l'entrée d'un vallon, à l'ombre de ses hautes montagnes.

Si l'on reporte ses regards sur la rive droite, dans la partie occidentale de la vallée, d'autres scènes se déroulent et réveillent d'autres souvenirs.

Espère présente là-bas ses maisons étagées en amphithéâtre, au dernier penchant de sa montagne, en face de ce frais vallon de prairies qui mène à Calamane, dont César vantait, dit-on, le vin délicieux qu'on récoltait sur ses côtes.

Au pied du mont sur lequel se dresse le château, repose le bourg de Mercuès, gracieusement assis, à côté de son église, sur un plateau qui domine le Lot, au-dessus d'une draperie de feuillage.

En face et au midi de Mercuès, voyez-vous blanchir, avec ses nombreuses fenêtres, la façade orientale d'un grand édifice, qui se montre à demi-voilé sur un majestueux balcon de verdure? C'est la villa des Bouysses, propriété de la famille de Mosbourg. En ce lieu, dit-on, au 13<sup>e</sup> siècle, — par la générosité d'un seigneur de Rassiels, — fut fondé un prieuré de religieuses de l'ordre de Cîteaux, c'était une dépendance de celui de Leyme.

Un peu plus au midi, s'élève, au-dessus d'un village, un reste majestueux d'un mur antique, et qui de loin a l'apparence d'un fragment de tour carrée. C'est un débris séculaire du château-fort de Cessac, qui fut occupé par les anglais, au XIV<sup>e</sup> siècle. Les seigneurs de Cessac étaient les vassaux des évêques de Cahors. Lorsqu'un nouveau prélat faisait pour la première fois son entrée solennelle dans la

ville épiscopale, le seigneur de Cessac lui rendait un hommage tout particulier de dépendance (\*).

Sur cette même rive, — de Cessac à Luzech, — on rencontre quatre châteaux anciens et bien conservés, qui, dans les parties principales de leurs constructions, présentent les divers caractères des siècles postérieurs au moyen-âge.

Non loin de Cessac, apparaît, fièrement perché sur le rocher qui lui sert de piédestal, le château de Laroque, ancienne propriété des Religieuses appelées Mirepoises, ou Demoiselles de l'Ecole Chrétienne.

En reportant ses regards vers le Nord, on distingue un édifice carré, flanqué de tourelles; c'est l'élégant château de Lagrèzette, placé sur une éminence, à côté d'une épaisse garenne, en face des villages, qui se penchent çà et là sur les monticules de Caillac. Possédé d'abord par les évêques de Cahors, puis successivement par la famille De Malartie, et par la famille Ambert, il a été vendu récemment avec le domaine qui en dépendait.

Dans une anse de la plaine, sous le dernier monticule de Caillac, se cache, aux bords du Lot, sous un rideau de vieux ormes, le château des anciens barons de l'Angle, appartenant aujourd'hui à la famille De Godusson.

En face du château de l'Angle, sur le côté opposé de la vallée du Lot, s'élève une montagne qui do-

mine, au sud-est, le village de Cels. Sur le plateau de cette montagne et dans les environs, les nombreux travaux de défrichement, qui ont eu lieu depuis un demi-siècle, ont fréquemment mis à jour des vestiges d'anciens édifices et des tombeaux construits en dalles, qui paraissent remonter à des époques reculées. La tradition populaire rapporte qu'une ville se dressait autrefois sur ces hauteurs.

Au-dessous de Caillac, on voit se dessiner, en demi-cercle, deux hautes montagnes, qui opposent leurs teintes brunes et leurs flancs âpres et incultes aux riantes et fertiles plaines de Parnac et de Luzech. C'est au point d'intersection de ces deux monts, à quelques pas du Lot, sur un monticule des dernières pentes, que se trouve un château d'élégante structure, orné de gracieuses tourelles. Propriété de M. Lafon de Caix, il était, dans le siècle dernier, un des châteaux de plaisance de l'immortel poète, Lefranc de Pompignan. C'est dans cette paisible Oasis, qu'il aimait à se recueillir, à rêver, à composer.

Dans un site solitaire de la montagne, on aperçoit encore, soutenu par des colonnettes, le pavillon où le grand poète allait souvent chercher les inspirations de sa muse, en face de la presqu'île de Parnac, qu'il se plaisait à contempler.

Dans le fond du tableau que le regard saisit, aux dernières limites du mont de Luzech, on distingue la crête d'un monticule, dominant une grande presqu'île, qui forme le Lot. C'est sur cette crête superbe et escarpée, que plusieurs savants des siècles passés, et surtout de nos jours, ont eut reconnaître l'emplacement de l'ancienne forteresse Gauloise d'Uxelodunum, dont le chef des Cadurci, l'indomptable

ville épiscopale, le seigneur de Cessac lui rendait un hommage tout particulier de dépendance (\*).

On lit dans le même journal :

Le journal la France déclare que nous lui donnons trop d'importance en disant que sa politique a contribué au succès de la Coalition.

« Il y aurait là, dit ce journal, de quoi flatter notre orgueil. — La France se trompe. Dans ce que nous lui avons dit, rien n'est de nature de flatter son orgueil. Il y a des actes de très-peu de mérite qui peuvent avoir de très-graves conséquences. Le général qui, la veille de la bataille de Waterloo, passait à l'ennemi et dénonçait la présence de l'armée française, faisait une chose qui allait avoir des suites immenses, et qui, à coup sûr, n'exigeait pas un grand talent militaire.

A l'heure de l'agitation électorale, en faisant croire ou en faisant croire qu'il représente autre chose que ses propres inspirations, en portant le trouble là où il ne doit y avoir qu'union et harmonie, un journal peu faire beaucoup de mal, car il peut égarer d'honnêtes esprits et

entraîner des âmes loyales. Mais ce triste rôle n'a pas de quoi flatter son orgueil: Il ne peut qu'inquiéter sa conscience.

### LA PRESSE.

« Dans la deuxième circonscription, M. Thiers, — qui n'a été élu ni à Marseille ni à Valenciennes, — ne l'a emporté sur M. Devinck que de 1,268 voix; il n'a eu que 585 voix de plus que la majorité absolue; sans l'énergique concours que lui ont prêté les trois journaux le *Siècle*, la *Presse* et l'*Opinion Nationale*, en l'admettant sur leur liste, évidemment M. Thiers n'eût pas été élu. Nous sommes donc fondé plus que jamais à dire que c'est l'illustration de l'orateur et de l'historien, et non l'opinion de l'ancien ministre du roi Louis-Philippe, qui l'a emporté.

### LA FRANCE.

On lit dans la France, sous la signature de M. E. Quinsac :

« Le Constitutionnel rejette sur la France la responsabilité des élections de Paris. Nous trouvons que le Constitutionnel est bien modeste. Il nous attribue une victoire dont l'honneur lui appartient en grande partie.

« Il a poursuivi de ses sarcasmes et de ses injures, des renommées que le pays honore; il a accablé de ses tirages extraordinaires les électeurs du suffrage universel, et, en dernier résultat, il n'a réussi qu'à révolter ceux qu'il voulait effrayer.

### LE PAYS.

M. A. Letellier s'exprime ainsi dans le bulletin du Pays :

« Nous doutons que l'industrie parisienne ait beaucoup à s'applaudir de l'appui inconsidéré et irréfléchi qu'elle a donné à la liste du comité. Cette attitude des électeurs du département de la Seine, qui est en opposition complète avec les votes presque unanimes des autres départements, nous surprend et nous afflige, sans nous causer ni trouble ni inquiétude. »

### DÉBATS.

Le journal des Débats annonce que M. Prévot Paradol se désiste de sa candidature dans la 6<sup>e</sup> circonscription où il y aura lieu à un scrutin de ballottage.

### LA NATION.

On lit dans la Nation, sous la signature de M. Ulysse Pic :

« Comme toujours, le Parisien qui ne songe jamais à ce qu'il va faire, se demande déjà ce qu'il a fait, se prend à réfléchir, à calculer. Le Parisien a fait tout simplement une de ses espiègleries habituelles. Ce grand Alcibiade a encore une fois coupé la queue de son chien pour faire parler de lui dans le monde: on en parlera. Le spectacle des vieux trainards de la coalition, ramenés au Corps-Législatif par les Parisiens, pour l'amusement de la capitale, ne manquera pas d'intéresser. Seulement le Parisien en paiera les frais. Voilà à quoi il pourra réfléchir et ce qu'il pourra calculer à son aise en faisant sa caisse tous les soirs.

« On verra après. »

### LE SIÈCLE.

Nous lisons dans le Siècle, sous la signature de M. Taxile Delord :

« Nous célébrerons la victoire du peuple de Paris avec le calme et la modération qu'il a mis dans la lutte. Quel moment plus propice que celui des élections pour donner la sanction du fait aux aspirations libérales du pays! Avec cette sûreté de coup-d'œil politique qui le distingue, le peuple de Paris a saisi l'occasion qui lui était offerte de faire une grande manifestation en faveur de la liberté; de là l'immense

majorité obtenue par la liste de l'opposition »

### LA PATRIE.

La Patrie espère que le scrutin qui vient d'avoir lieu à Paris, sera, pour les amis du gouvernement, un avertissement salutaire et dont ils profiteront à l'avenir :

« Ils auraient dû, comme l'on fait leurs adversaires, ajoute M. Delamarre, s'organiser, se mettre d'accord, faire preuve avant et pendant les élections, de cet esprit d'ensemble, de cette discipline qui ont fait triompher les candidatures rivales, et qui, seuls, peuvent assurer le succès. »

### LA GAZETTE DE FRANCE.

M. Gustave Janicot s'exprime ainsi dans la Gazette de France, à l'occasion de l'élection de M. Berryer, à Marseille :

« C'est l'avocat de la liberté que Marseille envoie à la Chambre pour plaider cette grande cause. »

### UNION.

L'Union fait observer par l'organe de M. de Riencey, que « Marseille aura, dans les élections de 1863, une place exceptionnelle. » La même feuille reconnaît, du reste, que « presque partout ailleurs les candidatures catholiques et libérales ont partagé le sort des candidatures de l'opposition. »

M. Coquelle croit devoir constater, dans le bulletin de M. Aude, que beaucoup de notabilités parisiennes avaient fondé leur espoir sur la province :

« On a vu les petits jeunes gens du journalisme se précipiter dans tous les chefs-lieux de départements, leur serment à la main. Les bons provinciaux ont dû être fort étonnés. Il est à remarquer que les candidats appartenant rarement à la contrée dont ils sollicitent les suffrages; les électeurs n'ont plus l'air de conférer un mandat: ils ressemblent à un prince qui distribue ses faveurs. »

### L'OPINION NATIONALE.

L'Opinion Nationale estime que l'opposition se composera, dans la nouvelle législature, de quinze à vingt membres :

« C'est peu pour le vote, ajoute M. Fauchet, secrétaire de la rédaction, c'est quelque chose pour la discussion. L'exemple des cinq l'a assez prouvé depuis six ans.

« Il ne faut point s'exagérer nos conquêtes, mais il ne faut pas non plus s'en montrer trop mécontent.

Pour extrait : A. LAYTOU.

## Chronique locale.

### ÉLECTION DES DEUX DÉPUTÉS DU LOT.

Détail des suffrages exprimés dans chaque canton. — 1<sup>re</sup> Circonscription électorale.

CANTONS.	Élect. civils inscrits.	Votants.	M. le Cte Joachim Murat.	M. Bertron.	Voix perdues
Cahors (nord).....	3.041	3.684	3.372	11	101
Cahors (sud).....	1.093	1.014	1.014	»	»
Castelnau.....	2.620	1.898	1.897	»	1
Catus.....	3.307	3.034	3.033	»	1
Cazals.....	2.192	1.933	1.933	»	»
Lalbenque.....	3.057	2.672	2.672	»	»
Lauzès.....	2.184	1.896	1.896	»	»
Limogne.....	2.767	2.484	2.481	1	2
Luzech.....	3.904	3.332	3.311	18	3
Montcuq.....	3.316	2.821	2.792	2	27
Puy-l'Évêque.....	4.204	3.748	3.740	2	6
St.-Géry.....	1.661	1.333	1.332	1	»
Cajarc.....	2.314	2.116	2.103	3	8
Linernon.....	2.644	2.203	2.201	»	4
Labastide-Murat...	1.943	1.764	1.763	»	1
	42.449	36.174	35.982	38	134

Lucérius, fit le dernier boulevard de l'indépendance, pour opposer une suprême résistance à la domination Romaine et à la tactique irrésistible de César. A l'isthme de la presqu'île, au pied du monticule, auprès des restes encore imposants d'un grand château-fort du moyen-âge, dans un site riant et pittoresque, s'étend la petite ville de Luzech.

Mais ces monuments des vieux temps, que l'on rencontre en parcourant le sol montagneux du Quercy, portent çà et là des débris et des ruines... Et à cette pensée, l'on réfléchit involontairement sur la fragilité des choses humaines, et la rapidité de la vie... Et le regard s'arrête involontairement sur cette rivière qui murmure là-bas au pied du mont, sur ces eaux qui fuient toujours, image trop fidèle des heures de la vie, qui vont s'engloutir dans l'infinie durée.

Ce site majestueux et ravissant est favorable aux inspirations de la poésie, aux profondes méditations du philosophe. Il ne faut donc pas s'étonner, que les évêques de Cahors aiment à s'y recueillir de temps à autre, loin du tumulte de la vie. Les hautes montagnes et les aspects imposants de la nature sont favorables au calme inspirateur de la pensée, aux recueils de la science, aux doux charmes de la prière: dégagée des vains bruits de la terre, l'âme s'y dilate plus librement dans les pures régions de la vérité et de la vertu, pour s'élever à la sereine contemplation de la beauté divine.

Adolphe GUILLOU.

Parnac, ... Février 1863.

FIN.

2<sup>e</sup> Circonscription électorale.

CANTONS	Élect. civils inscrits.	Votants.	M. Delteil.	Voix perdues.
Bretonoux	3.209	2.314	2.310	4
Figeac (est)	4.694	3.273	3.219	56
Figeac (ouest)	2.382	1.493	1.494	1
Lacapelle-Marival	3.629	3.033	3.019	14
Latronquière	2.759	2.213	2.201	12
St.-Céré	3.447	2.583	2.564	19
Gourdon	3.187	2.480	2.468	12
Gramat	3.410	2.393	2.383	10
Martel	3.267	2.168	2.134	34
Payrac	1.768	1.717	1.712	5
St.-Germain	3.321	1.921	1.893	26
Salviac	2.051	1.714	1.708	6
Souillac	2.920	2.388	2.322	266
Vayrac	2.244	1.606	1.585	21
	41.283	31.700	31.214	486

Par arrêté de M. le directeur général de l'enregistrement et des domaines, en date du 3 juin courant, M. Lussan, receveur à Cholut (Haute-Vienne), a été nommé receveur à Bretonoux, en remplacement de M. Lacroix, appelé au bureau de Castillonès (Lot-et-Garonne).

Société agricole et industrielle du département du Lot.

**PROGRAMME DES PRIMES GÉNÉRALES**  
Proposées par la Société dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 1863.

Concours de Bestiaux, à Gourdon, le samedi 19 septembre 1863, à 11 heures du matin.

Concours de Labourage, le jeudi 17 septembre, à 8 heures du matin, sur le domaine de Maillol, appartenant à M. Jarlan. Ce domaine, situé sur la commune de Gourdon, est à 2 kilomètres environ de la ville, à l'Ouest, près de la route départementale, n<sup>o</sup> 8, qui conduit à Salviac.

Première partie.

1<sup>o</sup> Cultures Fourragères.

Quatre cent cinquante francs seront distribués en sept primes : une de 100 fr., une de 80 fr., deux de 60 fr., trois de 50 fr., aux prairies artificielles et aux racines fourragères, telles que betteraves, carottes, topinambours et autres, dont l'importance relative sera appréciée par le Jury. 450

Les exploitations des concurrents devront être pourvues d'un nombre suffisant de bestiaux bien tenus.

2<sup>o</sup> Drainage.

Quatre cents francs en six primes : une de 100 fr., une de 80 fr., une de 70 fr., trois de 50 fr., aux agriculteurs qui se sont livrés aux nouvelles méthodes de drainage sur une contenance d'un hectare au moins, sous la direction des Ingénieurs des ponts et chaussées, ci. 400

3<sup>o</sup> Plantation de Mûriers et d'Arbres fruitiers.

Deux cents francs en trois primes : une de 100 fr., une de 60 fr., une de 40 fr., aux plus belles plantations de mûriers et d'arbres fruitiers, faites en 1862 et 1863, ci. 200

4<sup>o</sup> Granges et Étables perfectionnées.

Deux cents francs seront accordés en trois primes : une de 100 fr., une de 60 fr., une de 40 fr., aux granges et étables construites sur un système perfectionné, d'après les plans que la Société fournira aux concurrents, sur leur demande, et auxquels ils seront tenus de se conformer, ci. 200

Ceux qui auraient déjà été primés dans les quatre catégories ci-dessus, n'auront droit qu'à des rappels de primes ou à des mentions honorables.

5<sup>o</sup> Elèves de la Ferme-Ecole.

La Société accordera 100 francs en deux encouragements : l'un de 60 fr., l'autre de 40 fr., aux deux élèves de la Ferme-Ecole du Montat qui auront obtenu les numéros 2 et 3 aux examens de sortie en 1863, ci. 100

Deuxième partie.

**CONCOURS DE BESTIAUX À GOURDON, LE 19 SEPTEMBRE 1863, POUR LES ESPÈCES BOVINE, OVINE ET PORCINE.**

1<sup>o</sup> Taureaux Étalons.

Cinq cent dix francs seront distribués en six primes, une de 120 fr., une de 100 fr., une de 90 fr., une de 80 fr., une de 70 fr., une de 50 fr., aux propriétaires de taureaux étalons de belle race, âgés de 18 mois au moins et de 36 mois au plus, ci. 510

2<sup>o</sup> Vaches Portières.

Trois cent dix francs en cinq primes : une de 80 fr., une de 70 fr., une de 60 fr., deux de 50 fr., pour les vaches qui conduiront leur suite de l'année, ci. 310

Aucune vache, quoique saillie et

présumée pleine, ne pourra être admise si elle ne conduit son produit de l'année.

3<sup>o</sup> Truies Portières.

Cent francs en cinq primes : une de 30 fr., deux de 20 fr., deux de 15 fr., aux plus belles truies portières conduisant leur suite de l'année, ci. 100

4<sup>o</sup> Béliers étalons.

Deux cent trente francs en douze primes : une de 30 fr., deux de 25 fr., trois de 20 fr. et six de 15 fr., aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons, âgés de 22 mois au plus, ci. 230

Troisième partie.

**CONCOURS DE LABOURAGE À MAILLOL, PRÈS GOURDON, LE 17 SEPTEMBRE 1863.**

Dans le concours de labourage, une somme de 300 fr. sera distribuée en 14 primes : une de 40 fr., deux de 30 fr., une de 25 fr., cinq de 20 fr., cinq de 15 francs, ci. 300

Total..... 2,800

Dispositions générales.

1<sup>o</sup> Toutes les demandes pour les primes proposées dans la première partie du programme, relatives aux cultures fourragères, au drainage, aux plantations d'arbres, aux granges ou étables perfectionnées, devront être adressées avant le 1<sup>er</sup> août 1863, terme de rigueur, sous peine de forclusion.

2<sup>o</sup> Les animaux de toute espèce qui seront primés à Gourdon par la Société, devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui, par quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la Société.

3<sup>o</sup> Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues.

4<sup>o</sup> L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie.

5<sup>o</sup> Les Jurys, qui seront désignés pour statuer sur les diverses primes proposées dans les trois parties du programme, devront se conformer strictement à la lettre des dispositions qui y sont contenues, et s'interdire toute interprétation susceptible d'en altérer le sens : ainsi, par exemple, une bête pleine ou supposée telle ne pourra, dans aucun cas, prendre rang avec une bête suitée.

6<sup>o</sup> Pour ce qui concerne les primes en elles-mêmes, les Jurys ne pourront en créer de nouvelles en dehors du programme ; mais il leur sera loisible de les reporter d'une catégorie où il manquerait des sujets dans une autre qui serait mieux partagée sous ce rapport.

7<sup>o</sup> Le Jury du labourage pourra, selon l'importance du concours et le nombre des concurrents, limiter à trois les primes en argent à accorder aux agents d'une même exploitation. Cabors, le 1<sup>er</sup> mai 1863.

Le Vice-Président de la Société,  
CANGARDEL, aîné.

Le Secrétaire,  
Ch. IZARN, juge.

Le Préfet du département du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

ARRÊTE :

Le programme des primes proposées par la Société agricole et industrielle du département du Lot, dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 1863, sera publié et affiché, par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes du département ; il sera, en outre, inséré au Recueil des actes administratifs.

Cabors, le 20 mai 1863.

Mis P. DE FLEURY.

Mercredi dernier, vers les trois heures du soir, le nommé Vayset (Jean), âgé de 59 ans, veuf, a été trouvé noyé dans un lac, situé dans une vigne, au lieu dit *Causse de Nuzéjous*. Cette mort paraît être le résultat d'un accident.

Nous lisons dans la *Correspondance Havas* : Samedi dernier, les promeneurs qui se trouvaient aux Champs-Élysées regardaient avec admiration un monsieur tranquillement assis dans une voiture découverte, ayant près de lui des monceaux d'imprimés.

C'était M. Bertron, le candidat humain. Il avait fait asseoir un afficheur à côté de son cocher et toutes les fois qu'il apercevait un endroit favorable, il faisait descendre l'obéissant colleur pour placer des bulletins de vote, des professions de foi, sur les endroits les plus apparents. Pendant cette opération, la voiture s'arrêtait et M. Bertron surveillait la pose de ses imprimés avec un calme imperturbable.

Les documents parvenus de tous les points de la France constataient que les dernières pluies qui ont été générales ont calmé les craintes qui commençaient à naître. Partout la récolte présente un aspect magnifique. Pourvu que nous obtenions maintenant trois ou quatre jours d'un soleil chaud, la moisson des seigles se fera dans tout le Midi dès la première dizaine de juin et dans les meilleures conditions.

Dans le Mâconnais, dans le Lyonnais et sur toute la côte du Rhône, les vignes semblent débarrassées à tout jamais de l'oïdium. Le champignon de terre ayant reparu, ce qui n'avait pas eu lieu depuis dix ans dans certaines localités, l'oïdium a complètement disparu. Partout les vigneron rattachent ces deux faits l'un à l'autre.

SALLE DE SPECTACLE.

Dimanche, 7 juin 1863.

CONCERT

Donné par Joseph-Ferdinand BERNARD, fort 1<sup>er</sup> Ténor de Grand Opéra, avec le concours de l'Orphéon de Cahors.

PROGRAMME.

M. J.-F. BERNARD, chantera les morceaux suivants :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Grand air de *Jérusalem* (opéra)... Verdi.
2. *Sous l'amandier*, mélodie de C. de Vos... Tissot.
3. *La nuit du bûcheron*, scène fantastique... E Boulanger.
4. Grand air de *Zampa* (opéra)... Hérold.
5. *O ma Charmante!* mélodie de Victor Hugo... C. de Vos.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Grand air de *Joseph* (opéra)... Mehul.
2. *Le Rêve d'amour*, paroles de V. Hugo... A. Morel.
3. Grand air de *la Juire* (opéra)... Halevy.
4. *Noël*... Adam.
5. *Brunette*, mélodie, dédiée à J.-F. Bernard... J-B Boullard

Chœurs chantés par la Société Orphéonique.

Le Piano sera tenu par M<sup>lle</sup> FENOUILLET, élève de Prudent.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU

Départements.

Sont élus députés au Corps Législatif :

Dans la Corrèze : MM. Lafon de Saint-Mur, A. Mathieu, candidats du gouvernement.

Dans le Cantal : MM. de Parieu et Creuset, candidats du gouvernement.

Dans la Dordogne : MM. Paul Dupont, Taillefier, de Belleyme, Welles de La Valette, c. d. g.

Dans l'Aveyron : MM. Giron de Buzareingues, Calvet-Rognat et Auguste Chevalier, c. d. g.

Dans le Tarn-et-Garonne : MM. Janvier et Belmontel, c. d. g.

Dans le Lot-et-Garonne : MM. Noubel, Riche-mont et Dollius, c. d. g.

Dans le Tarn : MM. le général baron Gorsse, Eugène Péreire, Daguilhon-Pujol, c. d. g.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

5 Juin.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Le ministre de l'instruction publique et des cultes a adressé la lettre suivante aux archevêques de Cambrai, de Tours et de Rennes, et aux évêques de Metz, de Nantes, d'Orléans et de Chartres :

« Monseigneur, vous venez de publier dans les journaux, de concert avec plusieurs de vos vénérables collègues, un écrit intitulé : *« Réponse de plusieurs évêques aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines. »*

« Je ne veux point examiner le fond de cet écrit. J'aurais trop à m'affliger de ce que des évêques français, prétendant enseigner au pays ses devoirs électoraux, affectent de ne pas nommer l'Empereur, de ne pas parler de ce qui est dû au Souverain élu de la nation, et de ne connaître d'autres fidélités que celles qui se retournent vers le passé. — Permettez-moi donc, Monseigneur, de m'attacher uniquement au caractère extérieur de l'acte auquel vous avez concouru, et d'exposer à Votre Grandeur en quoi il est contraire aux obligations de l'épiscopat.

« Chacun de vous, Monseigneur, est l'évêque d'un diocèse dont les limites sont fixées par les lois civiles et canoniques. Il donne des consultations, dans l'étendue de sa juridiction ecclésiastique, aux fidèles qui les demandent, et il use habituellement, en pareil cas, ou de lettres privées, ou de lettres pastorales, ou de mandements. Si l'évêque, sortant du domaine des choses religieuses pour se mêler aux luttes et aux agitations du monde politique, croit nécessaire de prêcher, sous sa responsabilité per-

sonnelle, le devoir électoral, il le prêche au troupeau dont il est le pasteur, mais il ne s'adresse pas aux autres diocèses en interpellant la France entière par le retentissement des journaux. Un pareil procédé, en effet, pourrait être considéré comme une véritable entreprise contre la liberté et la compétence des évêques qui, sans abdiquer leur direction spirituelle, ne jugent pas à propos d'entretenir leurs diocésains sous cette forme de publicité universelle. Il constitue, d'ailleurs, un excès de pouvoir vis-à-vis de l'Etat. Nos lois, Monseigneur, ne permettent pas à sept évêques de mettre en délibération commune les mémoires à consulter recueillis dans leurs diocèses respectifs, et de former ainsi une espèce de concile particulier qui usurpe le droit de distribuer dans les journaux des consultations politiques à tout l'Empire français.

« Le Gouvernement de Sa Majesté entend loyalement respecter la liberté qui appartient à chaque évêque pour l'administration religieuse de son diocèse. Mais il doit aussi veiller au maintien des garanties de l'Etat et des principes de notre droit public. C'est pourquoi il est fermement résolu à interdire, désormais, la publication, par la voie de la presse, de toute délibération émanant d'évêques assemblés sans autorisation légale.

« Agrérez, Monseigneur, l'assurance de ma toute considération.

« Le Ministre de l'Instruction publique et des cultes

« ROULAND. »

— On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial sont partis aujourd'hui mardi à 4 heures du palais des Tuileries, pour aller prendre résidence au palais de Fontainebleau.

— Ce matin, à 10 heures plusieurs hauts fonctionnaires sont partis pour Fontainebleau.

— Hier, après le départ de Leurs Majestés du palais des Tuileries, les drapeaux qui flottaient sur les pavillons de l'Horloge et du Louvre, ont été descendus, comme c'est l'usage quand S. M. quitte Paris.

— C'est ce matin qu'a eu lieu à l'hôtel-de-ville, devant la commission déléguée du Conseil général, composé de cinq membres, présidée par M. le sénateur Dumas, le dépouillement général des scrutins de votes pour la nomination des neuf députés de la Seine. Dès que les portes ont été ouvertes, la salle Saint-Jean a été remplie par un grand nombre de curieux.

L'opération n'a rien fait connaître de nouveau quant aux chiffres des inscrits, des votants, des non-votants et de suffrages obtenus. Les huit députés qui ont obtenu le nombre de suffrages suffisants ont été proclamés députés de la Seine.

— S. A. I. la princesse Mathilde a reçu lundi, la visite de S. M. le roi Ferdinand de Portugal.

S. A. I. a reçu également la visite de S. A. R. le prince d'Orange.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Vendredi matin, 29 mai, à 9 heures, le tribunal de la Consulte a ouvert les débats du procès politique où sont accusés MM. Fausti et Venanzi. Les juges sont au nombre de sept, tous prélats, sous la présidence de Mgr. Sagretti. Le chevalier Fausti a voulu assister aux débats ; parmi les accusés il était le seul qui ait comparu devant les juges. Aucun témoin n'a été entendu. M. Fausti a écouté toutes les accusations avec une grande attention, il a présenté ensuite sa défense. Il a tant parlé qu'il a eu besoin de boire quatre verres d'eau. Il a montré la plus grande indignation quand il s'est vu accusé d'avoir contribué à l'incendie du théâtre Aliberti. Il a déclaré que ces crimes lui faisaient horreur.

Le président du tribunal a fait à M. Fausti quelques questions qui ont paru le mettre dans un grand embarras. La séance a duré jusqu'à quatre heures et demie de l'après-midi, et le lendemain a eu lieu la seconde ; car M. Fausti a dit qu'il n'assisterait plus aux débats. La séance n'a pas eu lieu dans un appartement des Carceri-Nuove, comme la veille, mais dans les salles du tribunal, au palais du ministère de l'intérieur, à Monte-Citorio.

M. l'avocat Dionisi, dans sa défense, a fait son possible pour sauver son client. Il s'est adressé même au Saint-Père pour avoir une audience et demander la suspension de ce procès. La pétition de l'avocat a été présentée au Saint-Père par un prélat, ami de M. Fausti ; mais le Pape a renvoyé la pétition avec le rescrit suivant :

« Le Pape n'a vu aucune difficulté à donner audience à l'avocat Dionisi, mais en excluant toujours le sujet de cette pétition. Il faut que le souverain laisse liberté complète au tribunal de se prononcer suivant sa conscience et les yeux sur Dieu, seul auteur de toute justice. Mgr le Ministre de l'Intérieur est chargé de faire savoir à cet avocat le contenu de ce rescrit. »

En attendant, le comité national romain vient de publier un imprimé, où il dénonce les noms des témoins et des accusateurs. Il y a dix-sept noms, parmi eux six ou sept seulement ont déposé contre les accusés. Les autres n'ont joué aucun rôle contre M. Fausti et ses coaccusés.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**BULLETIN COMMERCIAL.**

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 31 mai.

Eaux-de-vie d'Armagnac (52 degrés), 85 fr., 3/6 du Languedoc (88 degrés), 87 fr.; 3/6 fin, première qualité (90 degrés), 68 fr.; tafia 52-50 à 60 fr.

Condom (Gers), 31 mai.

L'apparence de la vigne est magnifique dans nos contrées. Les bourgeois sont surchargés de formances. Si la floraison nous est favorable, nous pouvons nous attendre à une belle récolte.

Dans ces conditions, et cela se comprend, les transactions sont toujours languissantes. Le commerce, privé de demandes de l'intérieur, n'achète que de très-faibles quantités. La propriété, de son côté, est loin de vouloir céder de ses prétentions, ce qui ne contribue pas peu à entraver les affaires.

Voici les prix, qui n'ont point éprouvé de changement depuis notre dernier bulletin : Haut-Armagnac, 70 à 72-50. Ténarèze, 75 à 77-50. Bas-Armagnac, 85 à 90 fr. pris sur les lieux. (Moniteur agricole de Bordeaux).

**CENT MILLE FRANCS**

à gagner pour 25 centimes

GRANDE LOTERIE (la Monténégrine), à 25 c. LE BILLET Clôture définitive DIMANCHE PROCHAIN (tirage définitif de cette loterie, autorisée pour toute la France, venant d'être irrévocablement fixé pour ce présent mois de juin par l'Autorité supérieure).

Capital, Un Million de francs.

TIRAGE PUBLIC A L'HOTEL DE VILLE.

(surveillance et concours de l'autorité).

- 1° C'est le tirage définitif et le plus important;
- 2° Tous les lots promis seront gagnés par les preneurs de billets, et immédiatement payés en espèces;
- 3° Tous les lots sont déposés à la Banque de France;
- 4° Parmi les nombreux lots de ce tirage se trouvent les gros lots de 5,000 fr.;—10,000 fr.;—100,000 fr.;
- 5° Le billet ne coûtant que 25 c., on va donc, pour 25 c., gagner cent mille francs;
- 6° Ces billets (à 25 cent. pour gagner 100,000 fr.) se placent très rapidement;
- 7° Prendre aujourd'hui (à Cahors et principales au-

tres villes) DERNIERS BILLETS chez les libraires, débiteurs de tabac, etc.;  
8° Et, si on ne peut plus s'y procurer de billets (car partout ils deviennent rares), on pourra alors, pour recevoir, A TOUTES DESTINATIONS, billets variés, adresser (en mandats de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris, 5 fr. pour 20 billets, — 10 fr. pour 40 billets, — 20 fr. pour 80 billets.

Le Journal du Lot publiera les numéros gagnants.

**Crédit foncier de France.**

Le 42<sup>e</sup> tirage des Obligations foncières 3 et 4 % aura lieu le 22 juin 1863, à trois heures.

Ce tirage comprendra trois numéros :

- Le 1<sup>er</sup> n° sortant gagnera un lot de... 100,000 fr.
- Le 2<sup>e</sup> — — — — — 50,000
- Le 3<sup>e</sup> — — — — — 20,000

**AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHEVAUX**  
Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molette, faibleses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princip. pharm<sup>s</sup> du dép<sup>t</sup>.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

**VILLE DE CAHORS.**  
Marché aux grains.— Samedi, 6 juin 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	410	78	20'97	78 k. 240
Mais.....	88	44	40'98	»

**BULLETIN FINANCIER.**  
BOURSE DE PARIS.  
4 juin 1863.

	Au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69	25	»	»
4 1/2 pour 100 .....	97	40	»	»

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

- Naissances.*  
3 juin. Costes (Auguste), rue de la Halle.  
4 — Estournel (Antoine), St-Georges.  
— Récès (Paulin-Antoine), aux Junies.
- Mariages.*  
5 — Tulet (Antoine), cultivateur, de Larozière, 51 ans, et Veires (Jeanne), sans prof. 29 ans.
- Décès.*  
4 — Seguy (Marie-Anne), sans prof. 75 ans, à la Citadelle.  
— Albouys (Anne-Georgette-Joséphine), sans prof. 80 ans, rue des Augustins.

**DIMANCHE 100000 FR. A GAGNER POUR 25c.**  
Loterie Monténégrine **CLOTURE** définitive, suivi de **TIRAGE**  
public à l'Hôtel de Ville (surveillance et concours de l'Autorité)  
**103 lots en espèces** déposés à la Banque de France.  
On tirera les 103 lots promis, 5000-10000 et GROS LOT de  
Le Journal du Lot publiera les numéros gagnants.

Le BILLET ne coûte que 25 c., et fait participer A TOUTES CHANCES DE GAIN  
Ce TIRAGE DÉFINITIF ne sera retardé sous aucun prétexte.  
**Derniers Billets**  
à Cahors, chez tous les Libraires, Débiteurs de tabac, etc.  
Si l'on n'y trouve plus de billets, on peut (pour en recevoir à TOUTES DESTINATIONS par retour du courrier) adresser de suite (en mandat-poste ou timbre-poste) au Directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68 (place Hôtel-de-Ville), à Paris.  
10<sup>FR.</sup> pour 40 Billets | 15<sup>FR.</sup> pour 60 Billets | 20<sup>FR.</sup> pour 80 Billets.  
Pour DIMINUER les frais d'envoi d'argent, — et AUGMENTER leurs chances de Gain en prenant un plus grand nombre de billets des personnes se cotisent, s'associent.

**TOPIQUE PORTUGAIS**  
C. ROUXEL  
Paris, 52, rue Culture-Sainte-Catherine, Paris.—EXPORTATION.  
Les chevaux cornés ou blessés par les harnais, sont radicalement guéris en quelques jours et sans interruption de travail par l'emploi de ce Topique; réparation du poil de la même couleur.—Se trouve : Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

**GASTANET**  
LITHOGRAPHE, A CAHORS  
Billets de mariages, etc., etc.  
Cartes de Visite

**L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES**  
par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures.  
2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

**A LA PATISSERIE MODERNE**  
**S<sup>t</sup>-JEAN, fils**  
Rue de la Liberté,  
ANCIENNE MAISON LAPERGUE  
A CAHORS  
Gâteaux en tous genres, Fruits glacés,  
Sirops, Liqueurs,  
Vins fins de toute espèce.  
Commandes à toute heure du jour.  
— SALON DE CONSOMMATION —

**TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES DES VOIES URINAIRES**  
et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme : à l'usage des gens du monde. — 9<sup>e</sup> édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil uro-génital, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de  
**314 FIGURES D'ANATOMIE**  
par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli;  
2<sup>e</sup> Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE  
**DÉPUSEMENT PRÉMATURÉ**  
suite d'abus précoces, d'excès; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2<sup>e</sup> édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène; avec de nombreuses observations de guérison : impuissance, stérilité.  
Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires.  
A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

**LE PHÉNIX**  
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, N° 40.  
La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.  
**OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.**  
**Dots des enfants.**—Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée.  
**Assurances pour la vie entière,** avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné.  
**Rentes Viagères** immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux. S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.

**3 MÉD. D'OR AUX EXP. NAT. DE 1839 1844 et 1849. GRANDE MÉDAILLE D'HON. A L'EXPOSITION UNIV. 1855.**  
**COUVERTS ARGENTÉS A 80 GRAMMES**  
Il est bien difficile à nos représentants d'avoir dans leurs magasins un échantillon de chacun des produits que nous fabriquons, mais ce qu'il est nécessaire qu'ils aient, et ce qu'ils ont, c'est un assortiment capable de donner une idée de notre fabrication dans tous les genres. Pour leur venir en aide, ainsi qu'à toutes les personnes qui, tant en France qu'à l'étranger, désirent vendre les produits de notre manufacture, comme aussi pour donner une garantie au consommateur, nous avons édité un **TARIF-ALBUM** donnant le **DESSIN ET LE PRIX DE VENTE** de chaque objet, avec le **POIDS D'ARGENT DÉPOSÉ**, et que l'acheteur peut toujours se faire représenter.  
Nous n'avons certes pas à nous plaindre de la faveur avec laquelle les négociants de tous les pays acceptent aujourd'hui nos produits, mais cependant, à la stricte loyauté commerciale, il y a malheureusement encore des exceptions. Aussi voit-on certains marchands combiner leur publicité de façon à faire croire que chez eux on ne trouvera que **NOTRE ORFÈVRE**, et, quand l'acheteur s'y présente, on lui offre tout autre chose, et on le détourne de l'achat de nos produits. C'est là une manœuvre que nous nous faisons un devoir de signaler pour mettre en garde l'acheteur contre les tromperies dont il est encore malheureusement trop souvent victime. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseurs attitrés, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos Représentants, dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.  
**Nos Représentants, à Cahors, sont MM. CANGARDEL et fils.**

**ORFÈVRE CHRISTOFLE**  
Manufactures } à Paris, rue de Bondy, 56.  
} à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade).  
**NOUVEAU TARIF-ALBUM**  
DEUX MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE LONDRES 1862.  
**COUVERTS ALFÉNIDE ARGENTÉS**  
Poinçon du métal blanc du ALFÉNIDE

**Disdéri,**  
PHOTOGRAPHE DE S. M. L'EMPEREUR,  
8, boulevard des Italiens, à Paris  
Nouvelles publications brevetés, s. g. d. g.  
En lui envoyant 1 fr. 20 c. en mandat ou timbre-poste, on recevra franco le portait-carte de (321) trois cent vingt-et-une Célébrités contemporaines ou, au choix, l'une des séries suivantes :  
Famille impériale composée de 7 personnages  
Famille de l'Empereur..... 53 »  
Ministres..... 44 »  
Maréchaux..... 8 »  
Généraux..... 120 »  
Amiraux..... 45 »  
Evêques..... 40 »  
Auteurs et compositeurs..... 72 »  
Sommités (dames)..... 49 »  
Théâtre Italien..... 42 »  
Opéra (danse)..... 37 »  
Célébrités anglaises..... 48 »  
Célébrités espagnoles..... 36 »  
Théâtres (chant)..... 80 »  
Artistes dramatiques..... 56 »  
Théâtres (danse)..... 70 »  
Toute demande supérieure à dix séries, 1 fr. l'une.  
(Affranchir)  
Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

**TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE**  
**RIVIÈRE**  
à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8  
Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.  
Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

**POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ**  
**Aux Fabriques de France**  
**MAISON GREIL**  
A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénelon.  
**HABILLEMENTS TOUS FAITS**  
ET SUR MESURE  
Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.